

# Dossier de réouverture de parcelles pour une utilisation agricole

**Demandeur : Madame BONVIN RICHARD Nadège**

## 1. Localisation des parcelles

### 2. Objectif du projet

Défrichement des parcelles AK 27 28 29 252 à Saint Martin d'Uriage, qui appartiennent à Madame Flavie MILLION.

Je me suis installée en 2021, j'ai aujourd'hui 14 chevaux en propre ou en pension.

Je prévois des travaux d'ouverture sur 1.3 ha par broyage de ronces et de jeunes arbres. L'objectif est de rajouter un pré d'été d'environ 1ha pour mieux tourner dans les parcelles.

A la reprise de l'exploitation, l'ancienne exploitante m'a expliqué la logique du pâturage tournant, tout était déjà clôturé et fait pour.

L'ancienne exploitante tout comme moi était sensibilisée au fait que les chevaux ont tendance à attaquer la ressource jusqu'à la terre donc la gestion de sortie de parc est attentive au pâturage multi-espèce pour un pâturage plus efficace. Cependant, jusque-là, le chargement était moindre. L'ancienne exploitante avait mis 3 chèvres à la fin de son activité mais cela n'a pas suffi et l'embroussaillage est constatable alors que des voisins rappellent que c'était un pré auparavant.

A l'avenir Nadège souhaite aussi proposer à une voisine de venir avec ses chèvres pour « terminer » les parcs.



La parcelle présente aujourd'hui un tapis de ronciers et de jeunes arbres : Buddleia, Pruneliers, Frênes, Erables (plantule toxique pour les chevaux), en îlots intraparcélaires

J'y ai mis quelques chevaux l'année passée sur moins de 15 jours, on distingue 2 passages d'animaux dans les ronciers mais les animaux dominés étaient blessés en sortie de parc

Historiquement cette parcelle était un pré avec ripisylve.

Devis de 3000€ HT pour les travaux d'ouverture sur 1.3 ha par broyage de ronces et de jeunes arbres. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre de l'appel à projet « Reconquête et le maintien des espaces agricoles ouverts », dont j'ai eu la validation.

### 3. Présentation des parcelles au fils des temps



Parcelles pas du tout boisées en 1948, progression de la forêt en 1993 sur la parcelle AK 29 et enrichissement en cours en 2022

#### 4. Analyse au regard de la réglementation des boisements (art. L.126-1 du code rural et de la pêche maritime)

La commune de Saint Martin d'Uriage à une réglementation des boisements ; les parcelles AK 27, 28, 29, 252 sont en périmètre interdit de la réglementation de boisement. Conformément à l'article L341-1 du Code Forestier, les travaux ne sont pas soumis à autorisation de défrichement.

L'article L.342-1 du code forestier précise que les défrichements effectués dans les zones où la reconstitution après coupe rase est interdite ou réglementée sont exemptés de demande d'autorisation de défrichement.

La cartographie suivante identifie les parcelles qui sont concernées par cette exemption.

Ainsi les parcelles sont en périmètre interdit, donc exemptées de demande d'autorisation de défrichement.

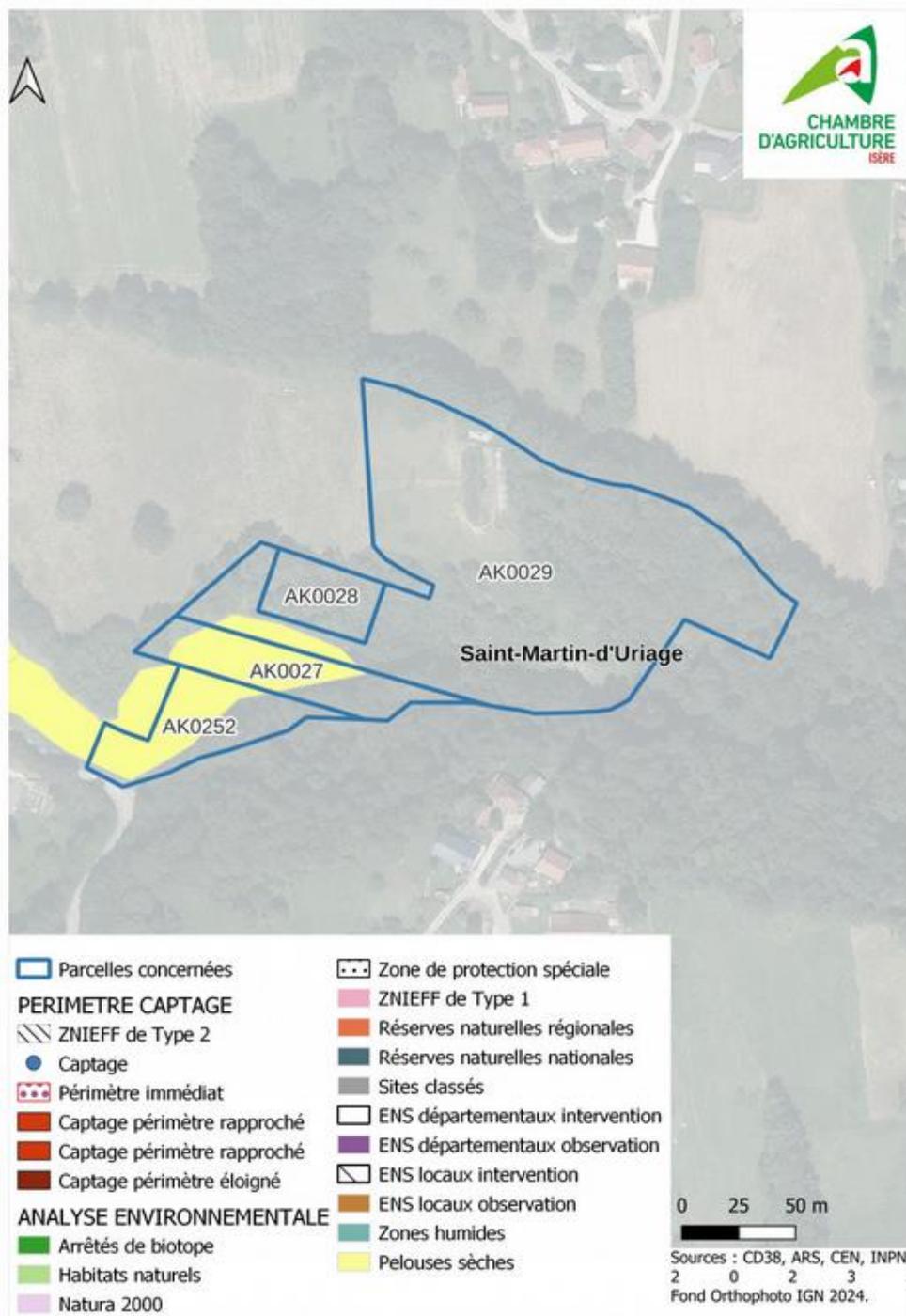


## 5. Analyse au regard de l'environnement :

Les parcelles concernées se trouvent/pas dans aucun des zonages suivants :

- Périmètre de captage (éloigné, rapproché, immédiat)
- Zones humides
- Espaces naturels sensibles (ENS) : ni locaux ni départementaux ;
- Sites inscrits et sites classés ;
- Réserves naturelles régionales et nationales ;
- Natura 2000 Oiseaux (dont ZICO) et Habitats ;
- Arrêté de protection de biotope ;
- ZNIEFF de type 1 ou 2

En revanche, les parcelles sont pour partie dans un zonage de Pelouses sèches. Le pâturage extensif prévu reste compatible avec ces milieux.



## 6. Présentation des travaux

La carte ci-dessous présente les travaux envisagés ainsi que les photos de terrain.





### **7. Propositions de compensation :**

Toutes ces parcelles sont destinées à la réouverture des espaces à vocation pastorale, la proposition de compensation correspond à la condition n°3 de la doctrine départementale sur le défrichement.

La parcelle sera ressemée en prairie à la volée là où la terre est à nu.

J'envisage un pâturage multi-espèce pour gagner en efficacité et je réfléchis à investir dans un tondobroyeur (broyeur à mettre à l'arrière d'un quad) pour répartir le crottin, ce qui améliorerait le rendement de la prairie.